BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 416

24 – DORDOGNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

Créations d'établissements

131 372 849 RCS Périgueux.
SERVICE DES ECUREUILS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Administration : Président : SOSA-LAGARDE Diego, Agustin.
Capital : 500.00 EUR.
Adresse : 1, Rue des Ecureuils, 24330 Bassillac et Auberoche.
Origine du fonds : Création.
Etablissement : siège et établissement principal.
Activité : toute prestation de services, de conseil, d'assistance et d'ingénierie, auprès de tous établissements publics et/ou privés et en particulier auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad) privés et en particulier toute prestations administratives, secrétariat, facturation, gestion sociale, prestations informatiques, mise en place de logiciels et de solutions numériques, toute prestations commerciales, marketing; toutes prestations de ménage, entretien des locaux, nettoyage, blanchisseries, conciergerie; la mise à disposition temporaire et ponctuelle, à but non lucratif, auprès d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad) et, plus généralement, d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, de salariés de la société titulaires des diplômes, titres, autorisations et qualifications nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier, notamment afin de répondre à des besoins occasionnels ou temporaires de ces établissements ; ces mises à disposition étant réalisées exclusivement dans les conditions prévues aux articles l. 8241-1 et l. 8241-2 du code du travail, sans recherche de profit sur l'opération de mise à disposition, la facturation à l'établissement utilisateur étant limitée aux salaires versés aux salariés concernés, aux charges sociales afférentes ainsi qu'aux frais professionnels qui leur sont remboursés au titre de leur mise à disposition; la conclusion de toutes conventions de mise à disposition et, plus généralement, l'accomplissement de toutes formalités nécessaires à la réalisation de ces opérations dans le respect de la législation du travail, de la réglementation applicable à la profession infirmière et des règles déontologiques applicables aux infirmiers..
Adresse : 1, Rue des Ecureuils, 24330 Bassillac et Auberoche.
A dater du : 13 octobre 2026.
Date de commencement d'activité : 9 octobre 2026.